

**République Française****N°2024-109****Ville de Draguignan**

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
39	39	36

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DES UTILISATEURS POUR LES HEURES  
SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DES  
NOUVEAUX COÛTS**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

**PROCURATIONS :**

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

**ABSENTS :**

GRÉGORY LOEW, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**

**Publié le : 25/06/2024**



**RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Par délibération municipale n° 2015-188 du 18 décembre 2015, la Commune de Draguignan a fixé le taux de participation financière des utilisateurs des installations municipales pour les heures supplémentaires effectuées par le personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La participation financière à la charge des utilisateurs des installations municipales sera fixée à hauteur de :

- 50% des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal suivant les besoins des utilisateurs lorsque la manifestation n'a pas de nature commerciale ;
- 100% des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal suivant les besoins des utilisateurs lorsque la manifestation a une nature commerciale ;

La commune pourra le cas échéant exonérer partiellement ou totalement les organisateurs en fonction d'un intérêt particulier.

Aujourd'hui, il convient de réactualiser le tableau des coûts des heures supplémentaires par catégorie d'agents et d'ajouter les agents électriciens à ce tableau :

COÛTS DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAR CATÉGORIE D'AGENTS			
CATÉGORIE D'AGENTS	TAUX HORAIRE AGENTS TITULAIRES		
	JOUR	DIMANCHE	NUIT
AGENT SSIAP 1	17,04	28,40	34,08
AGENT ASVP	15,91	26,52	31,82
AGENT DE POLICE	17,19	28,65	34,38
AGENT SONORISATION	17,51	29,18	35,01
AGENT RÉCEPTION ET VIN D'HONNEUR	17,47	29,12	34,93
AGENT LOGISTIQUE ANIMATIONS	17,76	29,60	35,52
AGENT CELLULE ÉLECTRICITÉ	16,36	27,27	32,72

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,**

- Abroge la délibération n° 2015-188 en date du 18 décembre 2015 qui fixe la grille tarifaire des coûts des heures supplémentaires ;
- Approuve les taux de participation financière des utilisateurs et les nouveaux coûts des heures supplémentaires, tel que fixés ci-dessus ;
- Dit que ces nouveaux coûts entreront en vigueur lorsque la présente délibération sera rendue exécutoire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :